Bureau du 10 septembre 2026

Présents :	Pascal Grappin (Président), Claude Fontaine (1er Vice-Président), Émilie Alif, Luc Baudry, Gilles Biancone, Stéphane Dahlen, Dominique Dupont, Patrick Duthu, Emeline Girard-Becq, Lionel Houée, Benjamin Leroux, Jean-Michel Mars, Jean-Noël Mory, Pascal Petot, Thierry Rolland, Eric Skladana, Nicolas Urbano, Gérard Verdreau
Excusés représentés :	/
Excusés :	Jean-Christophe Bouin (Payeur Départemental), Hugues Antoine, Christine Seguin-Voye
Secrétaire de séance :	Émilie Alif
Assistaient à la réunion :	Jean-Michel Jeannin (Directeur Général des Services), Denis Bourlier (responsable du service Affaires générales et Finances), Bruno Kablitz (responsable du service Réseaux, Mobilité et Informatique-SIG), Pascaline Fisch (responsable du service Énergie), Nathalie Blanc (responsable du service Communication, Relations Publiques et Protocole)

Le Bureau du SICECO s'est réuni le 10 septembre 2026 dans les locaux du SICECO.
Le Président ouvre la séance à 9h00.
Il remercie les Membres du Bureau présents et transmet les excuses de leurs collègues empêchés.

1) <u>Désignation du secrétaire de séance</u> :

Émilie Alif est désignée comme secrétaire de séance.

2) <u>Approbation du compte-rendu</u> :

Le Président demande si le compte-rendu de la réunion de Bureau du 8 juin suscite des observations de la part de l'assemblée.
La réponse étant négative, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3) <u>Actualités</u> :

- **Nouvel acte de décentralisation : courrier en préparation à destination des candidats aux élections sénatoriales**

  Le projet de loi de décentralisation porté par le Premier ministre afin de "renforcer l'État local" concernait notamment la distribution d'électricité et de gaz pour lesquelles le Premier ministre souhaitait mettre en place dans son article 5 une conférence départementale des réseaux (CDR), qui devait se réunir au moins deux fois par an à l'initiative du Préfet et sous sa présidence afin d'évoquer l'organisation territoriale des compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, à l'énergie et aux technologies numériques.

Pour les élus du SICECO, la mise en place d'une telle conférence allait à l'encontre de l'idée de décentralisation mais devenait bien une recentralisation de la programmation des investissements sur les réseaux de distribution d'énergie. Un des risques était que les investissements, prévus et indispensables pour les réseaux d'électricité, ne fasse plus l'objet d'une réunion annuelle tripartite en préfecture, dite « Conférence investissements », et spécifique à la distribution d'électricité. A l'heure où les conditions climatiques continuent à se dégrader, où le réseau, âgé de cinquante ans, est vieillissant, où le taux de saturation du réseau pour l'injection de productions issues des renouvelables est très élevé et où le Gouvernement souhaite intensifier les usages de l'énergie électrique, il était à craindre une réelle perte de la gouvernance locale par les communes et leur Syndicat d'énergie.

Le SICECO s'était mobilisé aux côtés de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) à laquelle il adhère et avait invité ses adhérents à délibérer contre ce projet de loi. Le Président avait aussi sollicité les Sénateurs afin de faire tout ce qui leur était possible de faire pour supprimer ou amender cet article 5 en contradiction flagrante avec les objectifs de clarification et de rationalisation au fondement du nouvel acte de décentralisation initié par le Premier ministre.

Pour l'instant le projet n'est plus à l'étude mais un courrier va être envoyé aux candidats pour les Sénatoriales afin de leur communiquer ces éléments afin qu'ils soient vigilants sur ce sujet.

Nicolas Urbano demande qu'on lui transmette une copie des différents argumentaires afin de pouvoir intervenir lors du congrès annuel de l'AMRF.

- **Retour sur la présentation des CRAC GRDF et EDF/ENEDIS pour l'exercice 2025**

  - <u>ENEDIS/EDF :</u>

    - ⇨ La qualité de distribution (temps de coupures) continue de se dégrader par rapport au national,
    - ⇨ Il y a une réduction très forte des usagers mal alimentés du fait d'un nouveau mode de calcul,
    - ⇨ Il est constaté une dérive inquiétante des délais d'intervention d'Enedis pour tous les types de raccordements,
    - ⇨ Le compte d'exploitation est très positif et montre que la concession est rentable. Ce point justifie d'autant plus la demande du SICECO à ce que le concessionnaire fasse plus d'investissements sur le réseau.

  - <u>GRDF :</u>
    - ⇨ Consommation en baisse malgré une année 2025 plutôt froide,
    - ⇨ Compte d'exploitation très positif qui montre que la concession est rentable.

- **Calendrier des réunions de CLE :**

REUNIONS DES CLE DU 1er AU 20 OCTOBRE

MAJ 09/09

CLE	PRESIDENT	DATE	HEURE	LIEU
5	Nicolas URBANO	JEUDI 1er OCTOBRE	18h00	CHAIGNAY
4	Hugues ANTOINE	VENDREDI 2 OCTOBRE	18h30	HEUILLEY SUR SAÔNE
2	Dominique DUPONT	MERCREDI 7 OCTOBRE	18h00	MOREY SAINT DENIS
9	Christine SEGUIN-VOYE	JEUDI 8 OCTOBRE	18h30	VITTEAUX
11	Pascal PETOT	VENDREDI 9 OCTOBRE	18h00	SEURRE
3	Pascal GRAPPIN	LUNDI 12 OCTOBRE	18h00	CHEVIGNY EN VALIÈRE
6	Patrick DUTHU	MERCREDI 14 OCTOBRE	18h30	SAINT SEINE L'ABBAYE
1	Jean-Noël MORY	JEUDI 15 OCTOBRE	18h00	BLIGNY SUR OUCHE
12	Luc BAUDRY	VENDREDI 16 OCTOBRE	14h00	DIJON
10	Stéphane DAHLEN	VENDREDI 16 OCTOBRE	17h30	BEAUNE
7	Claude FONTAINE	LUNDI 19 OCTOBRE	18h30	CHAMESSON
8	Éric SKLADANA	MARDI 20 OCTOBRE	18h00	SEMUR EN AUXOIS

Le service public des énergies en Côte-d'Or

siceco territoire d'énergie CÔTE-D'OR

Le tableau récapitulatif avec les adresses précises est communiqué en annexe 1.

- **Réunions de secteurs / formations élus et agents des adhérents (diapo)**

Six réunions de formation à destination des élus et des services sont organisées à partir du 21 septembre. Elles ont vocation à former les nouveaux élus et leurs services sur les activités du Syndicat.

Réunions de formation



- **Lundi 21 septembre** à 15h30 à Salives, salle des fêtes
- **Mardi 22 septembre** à 15h30 à Pouilly-sur-Saône, salle des fêtes
- **Mercredi 23 septembre** à 15h30 Semur-en-Auxois, Maison de l'eau et de la biodiversité
- **Jeudi 24 septembre** à 15h30 à Mirebeau-sur-Bèze, Le Forum, salle Gustave Eiffel
- **Vendredi 25 septembre** à 15h30 à Pouilly-en-Auxois, salle polyvalente - Espace Jean-Claude Patriarche
- **Mardi 29 septembre** à 15h30 à Chamesson, Salle Pré du Roy

Le service public des énergies en Côte-d'Or

siceco territoire d'énergie CÔTE-D'OR

- **Batteries de stockage d'électricité :**
  Les élus sont informés du fait qu'il y a de plus en plus de démarchages des développeurs privés vers les Communes afin de trouver du foncier pour installer des équipements de stockage. Les adhérents sont invités à se rapprocher du SICECO.

- **Crise des prix des produits pétroliers - inflation :**
  Un point est fait sur l'évolution du coût des travaux en raison de l'impact des clauses de révisions de prix qui sont elles même fortement influencées par la situation géopolitique.
  En effet, il y a eu en 6 mois autant d'augmentation que lors des 3 dernières années :

  Marché ER et EEC (2023 – 2026) :
  - ⇨ <5% d'augmentation en 3 ans (2023-2025)
  - ⇨ >5% d'augmentation en 6 mois (2026)

  Lors des prochaines consultations les clauses de révisions seront revues afin de limiter de telles évolutions de prix sur des périodes si courtes.

- **Gaz naturel :**

⇨ Les élus sont informés de l'abandon du projet de desserte en gaz naturel de la commune de Fontaine Française (pour alimenter l'entreprise MAGGYAR pour des besoins de chauffage) en raison d'une distance de réseau trop longue (14 km) par rapport à la consommation (8 GWh) pour que la viabilité économique du projet soit possible pour GRDF.

⇨ L'avis sur la révision des zonages d'injection du biométhane sur les zones de Dijon et Montbard (validation des investissements de GRDF pour raccorder les méthaniseurs en fonction de leur volume de production) a été demandé au SICECO qui a donné une réponse favorable mais assortie de remarques.

- **Réception de la lettre d'information de juin d'ESF dans le cadre de la convention**

  L'association Electriciens Sans Frontières viendra présenter au Bureau de décembre les actions qu'elle a réalisées grâce aux financements du SICECO. Elle présentera également un nouveau programme afin de que les Membres du Bureau se positionnent sur un éventuel renouvellement de la convention.

  La lettre d'information d'ESF est communiquée en annexe 2.

- **Lundi 5 octobre 16h30 – 19h30 : temps de sensibilisation AMF 21 et Préfecture pour les Maires sur les situations de crise :**

  Les sujets qui pourraient concerner le SICECO sont les suivants :

⇨ Sécurisation de l'alimentation électrique de sites stratégiques répartis sur le département pouvant permettre de regrouper des habitants sinistrés : une telle démarche a été engagée en 2010 et Enedis avait entrepris des travaux pour garantir l'alimentation électrique ; cette liste va être demandée à Enedis,

⇨ Bâtiments : accueil temporaire avec salles chauffées ou climatisées ; 1 salle climatisée dans chaque commune à quelle échéance ?

⇨ Eclairage public : fonctionnement en cas de crise puisque la plupart des communes pratique l'extinction nocturne voire estivale maintenant,

Le courrier d'invitation émis conjointement par la Préfecture et L'AMF est communiqué en annexe 3.

- **Mardi 27 octobre : Réunion alliance des Syndicats BFC**

  Au début de ce mandat, l'enjeu sera de passer en revue les sujets sur lesquels les syndicats doivent avoir des positions communes face à l'Etat, la Région, l'Ademe.

- **Mardi 10 novembre : Réunion de la COP BFC**

  La Conférence des Parties (COP) régionale Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit dans la démarche nationale de planification écologique « France Nation Verte », lancée pour accélérer la transition écologique et atteindre les objectifs fixés par la France à l'horizon 2030 et 2050. Elle vise notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre (l'objectif fixé en volume de CO2 équivaut à « un COVID » chaque année !), préserver la biodiversité, limiter les pollutions et mieux gérer les ressources naturelles. La démarche repose sur six grands axes de transformation du quotidien : Mieux se déplacer, Mieux se loger, Mieux préserver les écosystèmes (notamment baisse de 50% de la pollution lumineuse), Mieux produire, Mieux se nourrir, Mieux consommer.

  Ces thématiques constituent le cadre d'action de la planification écologique territorialisée.

  La mise en œuvre du dispositif repose sur un pilotage partagé entre les Membres de la COP, avec un suivi régulier des actions engagées. La feuille de route a vocation à accompagner les projets locaux, renforcer la coopération entre les acteurs et évoluer au fil du temps pour intégrer de nouvelles initiatives et répondre aux enjeux émergents.

  Document complet disponible sur le lien : https://www.cop-bfc-versdemain.fr/wp-content/uploads/2026/05/COP-BFC-Bilan-2025-Feuille-de-route-1.pdf
  Site internet dédié : https://www.cop-bfc-versdemain.fr/

4) Affaires Générales et Finances - Ressources Humaines – Commande Publique :

A – Affaires Générales

a) Adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Côte d'Or dans le cadre de la mission de référent déontologue des élus

(délibération n°086-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.
Ce service permet à tout élu de contacter ce référent pour anticiper des situations d'éventuels conflits d'intérêts.
La charte de l'élu local est jointe en annexe 4.

b) **Prise en charge des frais de déplacement et de participation dans le cadre des missions du SICECO - Évènements** (délibération n°096-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation. Elle prévoit la prise en charge des frais de déplacement des élus pour les missions autres que les participations aux assemblées (congrès, inauguration, représentation du SICECO).

c) **Remboursement des frais de déplacement des Élus du SICECO et des Membres du Comité Syndical dans le cadre de l'exercice de leur mandat** (délibération n°097-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation et définit les modalités de prise en charge des frais de déplacement des élus.
Les principaux éléments sont les suivants :

- ⇨ Mise en œuvre des dispositions de la Loi du 22 décembre 2025,
- ⇨ Liste les déplacements qui seront pris en charge : participation aux assemblées délibératives et commissions/groupes de travail contribuant à la prise de décision, représentation du SICECO (Exclusion des réunions d'information, des CLES et des réunions de travail informelles).
- ⇨ Indemnisation au réel sur présentation des justificatifs avec les mêmes plafonds que ceux appliqués aux agents.
- ⇨ Mise en œuvre à compter du 1er septembre.
- ⇨ L'élu sera remboursé à compter du jour où il aura remis carte grise et RIB.

B – Finances

Validation des listes de travaux financés par les communes par fonds de concours (délibération n°089-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

La liste des travaux est jointe en annexe 5.

C – Ressources Humaines

a) **Création de postes et mise à jour du tableau des effectifs** (délibération n°090-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

b) **Remboursement des frais de déplacement des agents publics** (délibération n°091-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

c) **Départ en retraite d'un agent** (délibération n°092-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

D – Commande publique

a) <u>Marchés de travaux d'extensions et de petits renforcements électriques – Période 2026-2029 (référence 2025-024) – non reconduction des marchés (6 lots) – Information</u>

Les principaux éléments relatifs au marché « Extensions et Petits renforcements » en cours sont les suivants :

- ⇨ Attribué fin 2025,
- ⇨ Offres décevantes (coefficient moyen >9% - augmentation par rapport à la dernière année du marché précédent de l'ordre de + 5%),
- ⇨ Formule d'actualisation trop favorable aux entreprises : + 6,53% depuis janvier.

Pour dynamiser la concurrence il est proposé au Bureau de ne pas renouveler le marché en cours et de relancer une consultation dont les modalités seront les suivantes :

- ⇨ Regroupement avec marché « Travaux complexes » qui est à renouveler d'ici fin 2026,
- ⇨ 6 lots avec chiffre d'affaires suffisant (environ 1 M€ /an) pour supporter les coûts fixes,
- ⇨ Révision des formules d'actualisation,
- ⇨ Moins de lots que d'entreprises susceptibles de répondre.

b) <u>Infrastructures de recharge pour Véhicules Électriques - Informations</u>

Le SICECO doit décider de la gestion de ses bornes avant cette échéance : reprise du marché avec les adhérents restants ou délégation sous plusieurs formes possibles.<
Ce point sera traité par le groupe de travail mobilité.

Les élus sont aussi informés des réflexions en cours sur l'éventuelle constitution d'un groupement de commande pour mutualiser le stock de pièces détachées provenant d'autres Syndicats qui ont désinstallé beaucoup de bornes.
De plus le Bureau est informé de la reprise de la compétence IRVE demandée par la commune de MEURSAULT.

c) <u>Planet Bourgogne - Information</u>

Comme convenu lors de la précédente réunion de Bureau un point est fait sur l'avenant modificatif au marché de développement du logiciel métier du service réseaux.
La justification du surcoût est la suivante :

- ⇨ Modification du périmètre fonctionnel prédéfini. Celui-ci a été réajusté progressivement par le SICECO et PLANET dans les premiers mois, impliquant un travail de cadrage particulièrement important et des délais étendus une complexité technique plus élevée qu'initialement estimée (par ex : workflow plus complexe que ce que l'on rencontre habituellement sur des systèmes similaires),
- ⇨ Volume documentaire nettement supérieur aux prévisions

Le surcoût sera finalement de 37 000 € au lieu de 45 000 € incluant la réduction de certaines prestations.

5) Affaires Techniques :

A - Travaux électriques

SAVIGNY LE SEC - Litige relatif à la profondeur du réseau électrique - Validation du Quantum - Information

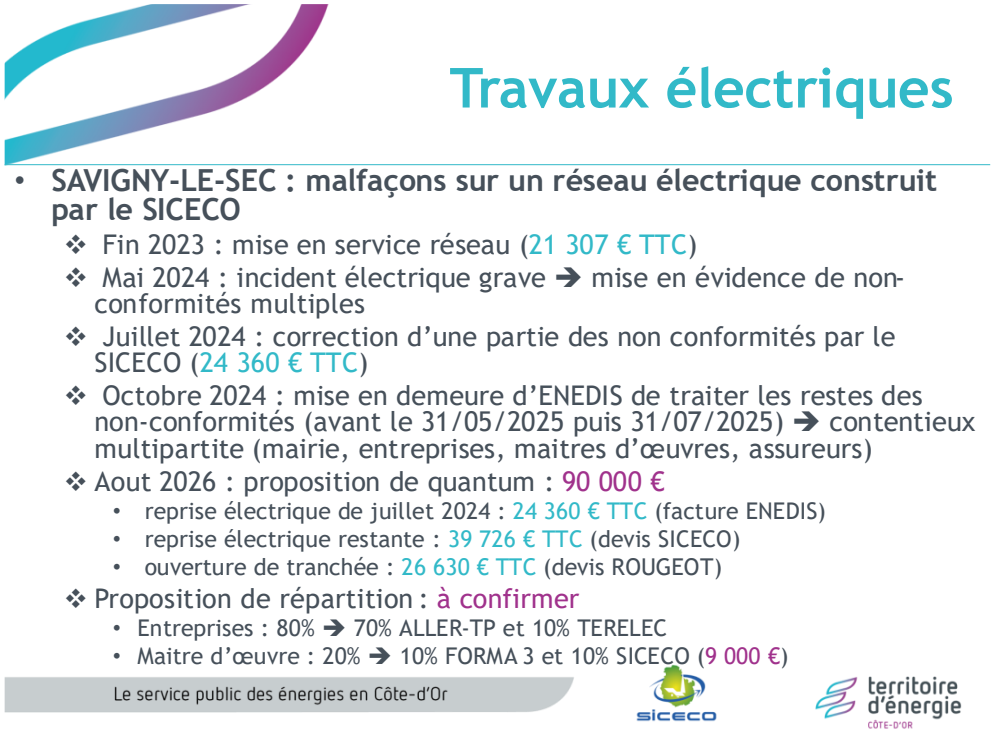

Le Bureau valide le principe d'une répartition de la prise en charge des surcoûts selon un quantum de 80%-20%.

B - Équipements électriques collectifs

a) **Convention de transfert de la maitrise d'ouvrage pour l'éclairage du terrain de football de FLEUREY SUR OUCHE** (délibération n°093-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

b) **Participation du SICECO en tant que territoire pilote à une démarche de structuration d'une filière nationale de réemploi des équipements d'éclairage public** (délibération n°094-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

L'objectif est de trouver des solutions pour faciliter la réutilisation d'une partie des équipements déposés. Il y a en effet actuellement des difficultés pour pouvoir réutiliser des mâts affectés à l'éclairage public car tous n'ont pas la même hauteur, la même couleur, les mêmes caractéristiques techniques … La démarche vise donc à identifier des territoires pilotes via la mise en place d'une plateforme nationale d'échange.

Une attention sera aussi portée sur les problèmes juridiques liés aux désinstallations, reconditionnements et remises en service de matériels électriques sur le domaine public.

La plaquette de présentation MATEUS est jointe en **annexe 6**.

C – Distribution publique de gaz naturel

Contribution financière pour l'extension du réseau de distribution de gaz naturel sur la commune de NUITS SAINT GEORGES (délibération n°095-26-DEL)

La délibération est prise à l'unanimité, dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

6) Agenda :

- **Réunions de CLE** : du jeudi 1er octobre au mardi 20 octobre
- **Vendredi 11 septembre - 10h00 :** Comité technique SEML COE
- **Jeudi 17 septembre – 10h00 :** Conseil d'exploitation Régie Côte d'Or Chaleur
- **Lundi 21 septembre – 9h00** : Commission Réseaux électriques, Gaz et CE
- **Mercredi 23 septembre – 9h30 :** Commission Équipements Électriques Collectifs
- **Vendredi 25 septembre – 14h00 :** Réunion du Groupe Mobilité
- **Mercredi 30 septembre – 10h00 : CCSPL**
- **Jeudi 22 octobre – 9h00 :** Réunion de bureau + CAO
- **Jeudi 22 octobre - 14h30 :** Conseil d'Administration SEML COE
- *Lundi 26 octobre – 17h00 : Assemblée Générale* ***NON CONFIRMEE A CE JOUR***
- **En novembre – 9h00** : Commission Consultative Paritaire EPCI
- **Jeudi 5 novembre – 9h00 :** Commission Énergie et Transition énergétique
- **Lundi 9 novembre – 9h00 :** Commission Affaires générales et finances (DOB)
- **Lundi 16 novembre – 9h00** : Commission Réseaux électriques, Gaz et CE
- **Jeudi 19 novembre – 9h00 :** Réunion de bureau (DOB)
- **Lundi 23 novembre – 9h00 :** Commission Affaires Générales et Finances (BP)
- **Du 24 au 26 novembre :** Salon des Maires et des Collectivités Locales (Paris)
- **Jeudi 26 novembre – 9h00 :** Commission Équipements Électriques Collectifs
- **Vendredi 27 novembre - 17h00 :** Assemblée générale (DOB)
- **Mercredi 2 décembre - 14h00 :** Réunion de bureau (BP) + CAO
- **Jeudi 10 et vendredi 11 décembre :** Salon des Maires de la Côte-d'Or
- **Lundi 14 décembre – 17h00 :** Assemblée Générale (BP)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance à 12h15.

Fait à Dijon, le 15 septembre 2026

Le Président du SICECO

Pascal GRAPPIN

PLANNING DES COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE OCTOBRE 2026

SECTEUR GEO	CLE	PRESIDENT	DATE	HEURE	LIEU	ADRESSE
C	5 Les Trois Rivières Élection	Nicolas URBANO	JEUDI 1er OCTOBRE	18h00	CHAIGNAY	**Salle des fêtes** (rue du Presbytère)
D	4 Rivières et Plaines Élection	Hugues ANTOINE	VENDREDI 2 OCTOBRE	18h30	HEUILLEY SUR SAÔNE	**Salle des fêtes** (Place du Souvenir Français)
E	2 Vignes Pierres Coteaux	Dominique DUPONT	MERCREDI 7 OCTOBRE	18h00	MOREY SAINT DENIS	**Salle des fêtes** **Cellier de Dionysos** (58, route des Grands Crus)
A	9 Auxois-Morvan	Christine SEGUIN-VOYE	JEUDI 8 OCTOBRE	18h30	VITTEAUX	**Salle polyvalente Gilbert Mathieu** (chemin des Dames)
D	11 Val deSaône Élection	Pascal PETOT	VENDREDI 9 OCTOBRE	18h00	SEURRE	**Salle des Mariages** **Mairie** (4, Place de l'Hôtel de Ville)
E	3 CLE de l'Abbaye	Pascal GRAPPIN	LUNDI 12 OCTOBRE	18h00	CHEVIGNY EN VALIÈRE	**Salle Saint-Didier** (8, Place Salomon)
C	6 Seine et Ouche	Patrick DUTHU	MERCREDI 14 OCTOBRE	18h30	SAINT SEINE L'ABBAYE	**Salle des fêtes et des sports** **Christian MYON** (2, Place de la Halle)
A	1 Des Prés aux Vignes	Jean-Noël MORY	JEUDI 15 OCTOBRE	18h00	BLIGNY SUR OUCHE	**Salle des fêtes** **rez-de-chaussée de la Mairie** (Place de l'Hôtel de Ville)
A/B/C/D/E	12 Terres de Côte d'Or	Luc BAUDRY	VENDREDI 16 OCTOBRE	14h00	DIJON	**SICECO** (Salle Jules Verne)
F	10 Beaune	Stéphane DAHLEN	VENDREDI 16 OCTOBRE	17h30	BEAUNE	**Salle du Conseil Municipal**
B	7 Pays Chatillonnais	Claude FONTAINE	LUNDI 19 OCTOBRE	18h30	CHAMESSON	**Salle Pré du Roy** (rue de la Pointerie)
B	8 Auxois Nord	Éric SKLADANA	MARDI 20 OCTOBRE	18h00	SEMUR EN AUXOIS	**Maison de l'Eau** **et de la Biodiversité** (11, Voie Georges Pompidou)

Juin 2026



L'édito



En 1986, que quelques doux rêveurs pleins d'allant et de bonne volonté décidaient d'apporter l'énergie électrique, solaire notamment, auprès des populations qui en étaient démunies en créant « Electriciens sans Frontières ».
En 2026, 40 ans plus tard, nous poursuivons cet engagement pour améliorer les conditions de vie des populations vulnérables qui n'ont ni accès à l'électricité, ni à accès à une eau « propre ».
Bien sûr en 40 ans, l'organisation d'Electriciens sans Frontières a évolué, s'est développée et renforcée. Elle s'est emparée des évolutions techniques, comme le monitoring qui permet de suivre les installations à distance.
Mais 40 ans plus tard, il reste ce qui a fait le fondement de notre association « Electriciens sans Frontières » :

L'engagement de ses bénévoles et le soutien de ses bailleurs locaux

Que cette date anniversaire ne reste pas qu'un chiffre, mais célèbre le chemin parcouru pendant ces 40 ans et ouvre des perspectives pour les 40 années à venir. Que la réussite de nombreux projets vienne améliorer les conditions de vie des populations les plus précaires, et que leurs sourires viennent récompenser les efforts de tous.

Pascal Pronot Correspondant Communication et Partenariats

Les 40 ans d'Electriciens Sans Frontières

Depuis 1986, Electriciens sans frontières agit pour que l'accès à l'électricité et à l'eau ne soit plus un privilège, mais un droit pour tous.
Nos 40 ans sont l'occasion de revenir sur notre histoire, celle de nos bénéficiaires, bénévoles, partenaires, donateurs, bailleurs et salariés, et de partager notre vision pour l'avenir.
Cette année anniversaire est rythmée par des temps forts, des rencontres et des projets qui mettront en lumière l'équilibre entre nos apprentissages et nos ambitions.

SCAN ME

Une page web pour référence

Dossier en cours de réalisation

Ukraine – Le projet Réponse d'urgence hivernale 2025-2026

Nos partenaires locaux nous ont permis de répondre à l'urgence hivernale 2025-2026.
L'objectif global était de soutenir les centres collectifs et structures essentielles dans les oblasts de l'Est et du Sud de l'Ukraine en fournissant 100 générateurs électriques, 120 radiateurs mobiles, 1000 lampes solaires et 100 batteries rechargeables, afin de répondre aux besoins urgents des populations vulnérables pendant l'hiver 2025/2026. La zone d'intervention se situe dans les Oblasts du Sud et de l'Est de l'Ukraine proche du front.
Les bénéficiaires directs sont les populations ukrainiennes dans plus de 100 centres collectifs.

SYDESL SIED 70 siceco territoire d'énergie

Dossiers projets qui avancent

Madagasgar - Projet Zénaïde 5

Pour ce projet, 5 sites ont été choisis par les Filles de la Charité situés au centre de l'ile de Madagascar
Electrification de 3 sites (Ranotsara, Fianarantsoa et Bekily)
Pompages solaires sur 4 sites (Ranotsara, Ihosy, Fianaratsoa, Jangany)
Etant donné l'avancement du projet, le container arrivera dans le meilleur des cas fin novembre ou début décembre. **Les deux missions devraient donc avoir lieu en avril – mai. 2027.**
La mission électricité partira la première afin de préparer les besoins en électricité de la mission eau.

Un suivi des installations en service depuis plusieurs années sur les sites des Sœurs de la Charité, fera l'objet d'une mission qui se déroulera courant septembre sur 25 sites. Le but est de faire un audit technique pour une remise à niveau de celles ci, afin de garantir leur pérennité.

Kasi République Démocratique du Congo



Le village de Kasi, est situé en zone rurale semi-enclavée au Congo RDC.
Les lampadaires photovoltaïques sont en service ! Ils faisaient partie de la tranche 1 du projet, réalisée en Aout 2025. Ils ont été transportés dans le container des Filles de la Charité depuis Lille vers Kinshasa.
La tranche 2 concerne l'électrification des infrastructures des services sociaux de base : 2 écoles et 2 lycées ; les dortoirs élèves, le bâtiment 3 (Centre administratif et Logistique -Santé et Scolaire) ; la salle polyvalente.
La mission est prévue à l'été 2027.



Pérénnisation des installations

Tokpli-Gapé et Agotimé – Xénonui au Togo

Les 2 projets au Togo sont en cours de finalisation.
- Les installations électriques des écoles des 2 villages et les lampadaires solaires fonctionnent ; elles vont faire l'objet d'un contrat de maintenance annuel.
- Les installations hydrauliques ont été reprises pour une distribution plus facile de l'eau aux bornes fontaines et la mise en place du paiement de l'eau :

- Agotimé-Xénonui : séparation de la distribution avec pose d'un branchement et d'une nouvelle canalisation : l'une vers les 2 bornes fontaines et l'autre pour l'école avec un compteur d'eau, rénovation des robinets.
- A Tokpli-Gapé, reprise des canalisations jusqu'aux bornes fontaines pour un meilleur écoulement de l'eau et pose d'arrêts pour gérer la distribution. Pose d'un robinet sous le château d'eau pour distribution en cas de problème sur les BF.



Une formation à l'hygiène et à l'utilisation d'une eau de bonne qualité et la mise en place d'un comité eau ont été proposés à toute la population des 2 villages en mai et juin 2026. Une bonne participation des villageois et la mise en place d'un Comité Eau faciliteront la maintenance et la pérennisation des installations.
- Une mission de suivi, mutualisée avec la délégation Limousin est organisée du 15 au 27 juin. L'occasion pour Jacques (de BFC) de rencontrer les maires, les chefs de villages, les comités Eau et comités Villageois de Développement pour remettre les installations rénovées aux autorités, signer une nouvelle convention pour la maintenance et la pérennisation avec tous les partenaires dont PMA à Agotimé-Xénonui et de refaire un peu de formation électrique.
La mission sera complétée par le suivi des installations de 3 sites de la DR Limousin par Bertrand, situés à proximité d'Agotimé – Xénonui et une étude préalable pour une sollicitation à Yovokopé pour l'électrification d'un orphelinat.

Saran au Burkina Fasso Avec Association Ainsi Sois Je, Ainsi Sois Tu.

Les installations électriques photovoltaïques du dispensaire et de la maternité remises en état en 2025 fonctionnent bien avec des batteries provisoires en attendant le branchement des nouvelles batteries.
Pour le pompage solaire Volanta remis en état en 2025, la pompe qui date de 2015 devra être changée.
Le Comité de gestion du village mené par Bassirou TOÉ est très réactif et nous donne des nouvelles du village et des installations très régulièrement.

Tibiri au Niger

Avec l'association CBSSN du Creusot
L'entreprise ELHYYFROS est intervenue sur les 4 installations hydrauliques qui devaient être vérifiées dans un contexte assez difficile ; elle a fourni une analyse chimique et bactériologique de l'eau.



A cause du contexte d'insécurité, Moussa, le correspondant local de l'association partenaire Creusot Bourgogne Solidarité Sahel-Niger ne peut plus faire sa tournée trimestrielle.

Electriciens sans frontières à participé aux 25 ans de l'association les 12, 13 et 14 juin au Château de la verrerie au Creusot (71) avec un stand et une conférence– débat le dimanche à 15h30 dans le petit théâtre du château. Ce fut l'occasion de rencontrer le chef du canton de Tibiri et Moussa MARAFA de l'association nigérienne « Tous pour Tibiri » et de discuter du contexte local, des conditions de poursuite des actions de pérennisation.

Partenariats, communication

Renouvellement d'une convention



A l'invitation de M. SAINSON, Président du SYDESL, Syndicat de Saône et Loire, le 3 mars, nous nous sommes rendus, Cité de l'entreprise à Macon pour présenter le bilan des projets soutenus en 2025 par le SYDESL. Nous avons décrit la réalisation de la tranche 1 à Kasi en RDC ainsi que les diverses actions de soutien apportées à la population ukrainienne avec la diffusion du film « Résister grâce à l'électricité : des installations hybrides en Ukraine ». Ce fut aussi l'occasion dans le cadre de la « Pérennisation » d'échanger sur la vie et le suivi des projets réalisés les années précédentes. Le SYDESL par la voix de Monsieur SAINSON, nous a renouveler sa confiance pour l'année 2026 et encouragé à continuer nos actions pour apporter l'énergie électrique auprès des populations défavorisées.

Des partenaires nous ont rejoint

Conventions de don de matériel avec la Société Dalkia, la société Framatome et la société Gewiss
Convention mécénat avec Eiffage et don de matériel de sécurité pour projets Kasi et Zénaïde 5
Partenariat avec CHU Besançon en cours.

Forums Prévention et Sécurité

Enédis Franche-Comté



Le 20 janvier, lors de son forum Prévention et Sécurité,à Endelnans (90), M. Laurent CIRESA Directeur d'Enédis Alsace Franche-Comtéet Alain PLUYAUT Délégué Régional ont signé le renouvèlement de notre partenariat pour les trois prochaines années. Enédis Alsace Franche-Comté nous accompagne et nous soutien depuis 2009 en affichant notre partenariat notamment lors du salon des collectivités locales de Besançon mais aussi en mettant à notre disposition des salles de réunion ainsi que des agents dans le cadre du mécénat de compétence. Lors de ce forum de nombreux agents sont venus à notre rencontre sur le stand d'Electriciens sans Frontières pour en savoir plus sur nos actions, nos projets et comment nous rejoindre.

Enedis Bourgogne



Les 19 et 20 mai nous étions invités sur le forum sécurité organisé par Enedis Bourgogne à Autun. Nous avons échangé avec de nombreux agents, beaucoup nous connaissent mais ne savent pas exactement quelles sont nos actions. Ce fut aussi l'opportunité de présenter aussi aux visiteurs le dispositif Enédis concernant « le mécénat de compétence ». Nous avons collecté une trentaine d'adresse courriel d'agents qui recevront notre lettre d'information semestrielle et sans nul doute certains viendront renforcer les effectifs de notre délégation. Lors de cette manifestation, Alain et Pascal ont rencontrés le directeur régional d'Enedis Bourgogne M.Thomas Fraïoli qui nous a fait part de son soutien

Chalon sur Saône - Tandem Solidaire avec le Lycée Nicephore Niepce

Le tandem démarré en septembre 2025 avec la classe de 1ere bac pro MELEC du lycée Niepce-Balleure de Chalon sur Saône s'est poursuivi avec la constitution d'une petite équipe de 4 élèves pour l'étude des composants du petit générateur solaire qui équipera le site d'Andemaka à Madagascar, qui accueille 120 enfants et adolescents en situation de handicap et abandonnés par les familles. Ce centre est géré par la communauté des Filles de la Charité à Madagascar.



Le 26 mai, toute la classe a participé à la visite de la centrale hydroélectrique de Domecy-sur-Cure, dans l'Yonne.
La journée s'est articulée autour de deux temps forts :
- Une visite technique, permettant de découvrir les turbines, le transformateur et le système informatique de gestion de la production ;
- une partie informative sur le groupe EDF Hydro, le rôle des barrages dans la gestion de l'eau, ainsi que les opportunités de formations en alternance.

Nevers - Partenariat avec le Lycée Jules Renard et le Sieeen (syndicat d'électricité de la Nièvre)



Le 5 mai, l'académie de Dijon a organisé la finale du challenge Innov' au lycée Clos Maire de Beaune. Ce concours met à l'honneur des projets innovants en lien avec le monde de l'entreprise. Deux élèves en BTS du lycée Jules Renard de Nevers, notre partenaire, y ont participé en présentant leur automate. Nous les avons accompagnés lors de cette journée, et leur travail a été récompensé par le prix spécial « Humanitaire » les plaçant à la deuxième place du challenge sur 14 équipes, une belle reconnaissance pour leur engagement.
Le partenariat que nous avons initié avec le lycée s'inscrit dans le cadre d'une convention tripartite entre ESF BFC, le lycée Jules Renard et le SIEEEN (Syndicat de la Nièvre). Un cahier des charges a été établi pour la création d'un automate de limitation de la consommation sur une installation, visant à préserver les batteries d'un site de production solaire.

Intervention solidaire à l'école maternelle d'Épervans (71)



Dans le cadre du tandem solidaire, un dispositif porté par l'Éducation nationale et le réseau Bourgogne Coopération, Denise Bousquet de l'association « APPUIS » et la directrice de l'école maternelle d'Épervans nous ont accueillis pour une intervention auprès des enfants, jeudi 2 avril au matin. L'objectif de ce programme ? Sensibiliser les élèves à la citoyenneté et à la solidarité internationale, dès le plus jeune âge.
Deux groupes d'enfants, issus des petites (PS) et des moyennes/grandes sections (MS-GS), ont participé à deux ateliers d'environ une heure chacun. Aux côtés de Denise et des institutrices, nous avons présenté nos actions en utilisant des mots simples et adaptés à leur âge, pour rendre ces notions accessibles et concrètes.
Une belle expérience, riche en échanges et en découvertes pour les enfants comme pour nous!

Ecole Vercel Villedieu le camp (25)



Répondant à l'invitation de M. Vivien RAVAT, instituteur, Jean Pierre, notre bénévole était présent dans les classes de l'école Louis Pergaud à Vercel-Villedieu, commune du Haut Doubs, pour présenter et commenter les images de ses missions à MADAGASCAR et à KASI en République Démocratique du CONGO. Sa présentation a suscité un bel un engouement de la part des jeunes élèves découvrant qu'il existait des gens qui vivaient sans eau ni électricité dans certains pays notamment en Afrique, Les 26 élèves de CP de Vivien RAVATet les 20 élèves de CE1 de Line ORR sont repartis chacun dans leur mémoire, des images d'enfants qui malheureusement n'avaient pas la même chance qu'eux.

Message de Vivien pour Jean-Pierre : "Nous te remercions pour ton intervention riche et passionnante. Nous te souhaitons bon courage pour tes prochaines missions et rendez-vous l'année prochaine. "

Les formations

Formation photovoltaïque à Beaune

Samedi 21 mars, la délégation a organisé une journée de formation animée par Denis Vigier et destinée aux adhérents de Bourgogne –Franche-Comté, sur le thème « Photovoltaïque – Niveau 1 ».
Sept bénévoles ont participé à cette session. Certains ont découvert les bases du photovoltaïque ou d'autres ont mis à jour leurs connaissances face à l'évolution du matériel.

Formation Victron



Onze bénévoles d'ESF dont un adhérent de notre délégation ont participé à la formation concernant le matériel photovoltaïque Victron. Cette formation crée à l'initiative de Denis Vigier, notre référent national énergie, a pour but de mieux appréhender et connaitre le matériel de notre partenaire installé lors de la réalisation de nos projets.

Les rendez-vous du 2è semestre 2026

Salon des partenaire, Lycée Jules Renard à Nevers el 18 juin.
Forum des associations à Chalon sur Saône le 5 septembre.
Salon des Collectivités à Besançon 8 et 9 octobre.
La Damassine, Vau dan court, Pays de Montbéliard, le 18 octobre.
Salon des Maires de la Côte-d'Or Cité 21, les 10 et11 décembre.

Electriciens sans frontières
Délégation Bourgogne & Franche-Comté
65, rue de Longvic 21000 DIJON
bourgogne-franche-comte@electriciens-sans-frontieres.org

Rédaction : Jean-Paul Pépin,
Avec : Alain Pluyaut, Pascal Pronot, Christine Friour, Cécile Gau

PRÉFÈTE DE LA CÔTE-D'OR

Liberté
Égalité
Fraternité

Dijon, le 31 JUIL. 2026

La préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfète de la Côte-d'Or

à

Mesdames et messieurs les maires
Mesdames et messieurs les présidents d'EPCI

Objet : Invitation à un temps de sensibilisation sur le rôle des maires face à la crise le 5 octobre 2026

La multiplication des crises sur le territoire national, dans leur occurrence comme dans leur intensité, rend nécessaire le renforcement de la préparation et de l'acculturation à la gestion de crise. Dans ce contexte et en qualité de premier directeur des opérations de secours vous représentez le maillon essentiel de la chaîne de sécurité civile.

C'est pourquoi le ministère de l'intérieur et l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité ont souhaité mettre à votre disposition des outils pour vous aider à vous préparer à la gestion de crise, notamment un kit de sensibilisation.

Ainsi, nous vous invitons à participer à un séminaire dédié au rôle des maires face aux crises le ***lundi 5 octobre 2026 de 16h30 à 19h30*** au cours duquel l'ensemble des services de l'État et ses opérateurs engagés dans la gestion de crise vous présenteront ces outils :

- En présentiel à l'amphithéâtre du CREPS Bourgogne-Franche-Comté, situé 15, rue Pierre de Coubertin à Dijon
- Ou en visioconférence avec les modalités d'accès suivantes :

https://prefecture21.webex.com/prefecture21/j.php?MTID=m49157a4ceedc4e4230faef5a1ed401fe
Numéro de la réunion (code d'accès) : 2370 269 5930 Mot de passe de la réunion : ChWppAm5K93

Préfecture de la Côte-d'Or
53 rue de la Préfecture - 21041 DIJON cedex
tél : 03 80 44 64 00 - Fax : 03 80 30 65 12 - mèl : courrier@cote-dor.pref.gouv.fr
Site internet : http://www.cote-dor.gouv.fr

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre participation en présentiel ou en visioconférence en cliquant sur le lien suivant :
https://sgmap.sphinxdeclic.com/d/s/uphqrIPSeD

L'ordre du jour détaillé de ce séminaire vous sera communiqué ultérieurement.

Les services de la préfecture sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien à vous

Le président de l'association des maires
et des présidents d'intercommunalité de la Côte d'Or

Bien cordialement,

Ludovic ROCHETTE

La préfète

Violaine DEMARET

Préfecture de la Côte-d'Or
53 rue de la Préfecture - 21041 DIJON cedex
tél : 03 80 44 64 00 - Fax : 03 80 30 65 12 - mèl : courrier@cote-dor.pref.gouv.fr
Site internet : http://www.cote-dor.gouv.fr

Annexe à la délibération du 10 septembre 2026
Charte de l'élu local
(Engagement déontologique et éthique des élus)

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par le présent engagement déontologique et éthique, ainsi que conformément aux principes définis à l'article L. 1111-13 du Code général des collectivités territoriales.
Soucieux de l'intérêt général, et porteurs des valeurs de la démocratie, les élus du SICECO territoire d'énergie Côte d'Or entendent s'engager sur les valeurs afin de venir parfaire et compléter le corpus de texte déontologiques nécessaires à l'accomplissement de leur mandat.
L'esprit du présent texte est d'une part, d'assumer pleinement les responsabilités qui découlent d'un mandat électif et, d'assurer un engagement plein et entier au service de l'intérêt général et du citoyen, dans le strict respect de la loi. D'autre part, de retrouver la confiance des citoyens en faisant évoluer les pratiques politiques vers un profond sens éthique ainsi qu'une intégrité irréprochable.

I. Des principes déontologiques applicables par les élus locaux

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

1.1 Impartialité

L'impartialité de l'élu local implique nécessairement pour lui de ne pas se servir de sa position pour avantager ou léser indûment, ni un individu ni une quelconque catégorie de personnes physiques ou morales.
Le respect de ce principe implique, en outre, d'observer scrupuleusement l'obligation de déport présente à l'article L.2131-11 CGCT, en ce qui concerne ses intérêts propres, ou des intérêts familiaux ou professionnels liés à une quelconque affaire.
L'élu local exerce son mandat en l'absence de tout préjugé. Il veille à éviter toute situation de dépendance à l'égard de personnes physiques ou morales, qui aurait pour conséquences de le soumettre à des contraintes autres que celles de la loi et des règlements.

1.2 Diligence

La diligence, s'entend, pour l'élu local dont la collectivité adhère au présent engagement, comme une obligation morale, quelles que soient ses fonctions, de participer aux réunions et aux travaux des organes dont il fait partie, ainsi que d'une obligation de célérité dans les tâches qui lui sont confiées.
Les élus de la majorité s'engagent à respecter la part des travaux et participations des élus de l'opposition, et ce dans un impératif de bon fonctionnement démocratique.

1.3 Dignité

Les élus locaux sont tenus d'avoir une attitude qui évite de porter le discrédit sur les institutions démocratiques et l'administration et qui ne compromette pas sa réputation, ni ne porte atteinte à son image ou à l'honneur de la fonction élective.
Plus largement, les relations qu'ils entretiennent avec les citoyens, les autres élus, les agents de leurs administrations ainsi que les différents partenaires des institutions doivent être courtoises, modérées, et rester dignes en tout temps. Les élus se doivent également d'être à l'écoute de leurs interlocuteurs.

1.4 Probité et Intégrité

L'élu local fait preuve d'une honnêteté scrupuleuse dans l'exercice de son mandat électoral. Il l'exerce donc de manière désintéressée, et n'utilise pas les moyens de l'administration à des fins détournées et personnelles. Les moyens en personnels et en matériels, le cas échéant, mis à leur disposition, sont exclusivement réservés à l'accomplissement des tâches relatives à l'exercice de leurs fonctions électives.
Il en va ainsi pour les moyens matériels, tels que les outils informatiques et de communication, les fournitures administratives, l'affranchissement, la reprographie, de même que pour les moyens plus spécifiques tels que les bureaux ou les véhicules.
Ils veillent, en outre, à faire une utilisation loyale et raisonnée des deniers publics.

II. De la prévention des conflits d'intérêts.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

2.1 Conflit d'intérêt

Constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et un intérêt privé qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.
Dans l'exercice de leurs mandats, les élus doivent cesser, ou faire cesser, et faire en sorte de prévenir, les situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils pourraient se trouver ou se trouvent déjà.

2.2 Déport

Le déport est l'action de se désister d'un dossier susceptible d'entraîner un conflit d'intérêt réel ou supposé.
Les situations suivantes constituent un intérêt impliquant le déport de l'élu concernant un dossier qu'il est supposé traiter directement, ou indirectement, ou sur lequel il est supposé avoir un pouvoir de décision, seul ou en assemblée :

- Lien de parenté, directe ou indirecte,
- Relation professionnelle directe, hiérarchique ou non,
- L'appartenance à un même organisme, public ou privé, qu'un tiers en cause,
- L'appartenance ancienne, réelle ou supposée, à un organisme en cause.

Cette liste n'est pas limitative et chaque élu prend en compte, pour évaluer si la situation nécessite ou non un déport, l'intensité de l'intérêt, sa nature, ses effets au regard du dossier, de la mission, et des valeurs de l'institution à laquelle il appartient.
En cas de déport, l'élu doit s'abstenir de traiter ou d'influencer le traitement d'affaires pour lesquelles il pense se trouver dans une situation de conflit d'intérêts.

2.3 Prévention

Il est en outre possible pour l'élu, de s'inspirer de la liste des mesures prévues dans le code général de la fonction publique pour ce qui concerne les dispositions relatives aux droits et obligations des fonctionnaires, lorsqu'il estime se trouver dans les situations sus évoquées.
De même, l'élu reconnaît avoir pris connaissance de l'article 432-12 du Code pénal, qui précise notamment que « Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement, est puni de cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 500 000 €, dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction ».

III. Obligation de transparence et devoir de responsabilité de l'élu

3.1 Transparence

Déclaration des intérêts

L'élu, s'il est concerné compte tenu de la strate démographique de sa collectivité ou établissement, s'engage à remplir, conformément à la loi sur la transparence de la vie publique du 11 octobre 2013, une déclaration d'intérêt renseignant :

- Ses activités professionnelles ayant donné lieu à rémunération ou gratification, actuelles ou lors des 5 dernières années,
- Ses activités de consultant, actuelles ou lors des 5 dernières années,
- Ses participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société, actuelles ou lors des 5 dernières années,
- Ses participations financières dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination,
- Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin,
- Ses fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts,
- Ses fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination.

De même, dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

Dons, avantages et invitations

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

3.2 Responsabilité

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

IV. Du référent déontologue

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Le référent déontologue est une personnalité qualifiée désignée par arrêté, par la présidente du Centre de gestion de Côte d'Or. Il est compétent pour répondre aux saisines des élus des collectivités ayant adopté par délibération les présents engagements, sur toute question relative à l'application des principes déontologiques et éthiques qui y sont contenus, sur la question des conflits d'intérêts.
Dans le cadre de sa mission, le référent déontologue du Centre de gestion est assisté par un agent qualifié du centre de gestion, qualifié d'assistant déontologue. Il transmet sans délai toutes saisines au référent déontologue, et instruit les dossiers.

4.1 De la saisine du référent déontologue

Le référent déontologue du Centre de gestion de Côte d'Or peut être saisi par tout élu d'une collectivité ayant choisi d'adhérer par délibération, au présent dispositif.
La saisine se fait via le formulaire de saisine téléchargeable sur le site du centre de gestion de Côte d'Or.
Le référent déontologue apprécie si la demande relève de son champ de compétence, dans le cas contraire, il renvoie ladite demande à l'administration, pour un traitement par le service compétent.
Il peut être saisi par tout élu qui souhaite, pour son cas personnel, le consulter sur le respect des principes énoncés dans les présents engagements. Les saisines sont, en tout état de cause, confidentielles et ne peuvent être rendues publiques que par l'élu concerné.
Lorsqu'il constate un manquement aux principes ici énoncés, le référent en informe l'auteur de la saisine, et lui fait part de toutes préconisations nécessaires pour se conformer à ses devoirs.
En cas de fait pénal, le référent déontologue est contraint d'informer le procureur de la république.

AR-Préfecture de Dijon
021-200049922-20260915-1-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le préfet : 15-09-2026
Publication le : 16-09-2026

CLE	Commune	N° Affaire	TYPE	Intitulé	Coût Total H.T.	Participation SICECO	Montant H.T. (reste à charge commune)
6	AVOT	ER/361/C	ER/EP	Enfouissement des réseaux BT-FT-EP rue du Ruisselot et rue de Val Var	187 331,00	84 074,00	103 257,00
1	BAUBIGNY	EP/1612/A	EP	Rénovation EP "Hameau Evelle" (cde E)	22 173,79	10 369,52	11 810,03
7	BENEUVRE	EP/1483/B	EP	rénovation des luminaires vétustes	15 730,23	7 792,09	7 942,22
2	BLIGNY LES BEAUNE	EP/1486/E	EP	Rénovation EP passage en LED	58 132,91	21 939,87	36 208,70
9	CHAILLY SUR ARMANCON	ER/585/A	ER/EP	Dissimulation réseaux rues "Derrière l'école" et "Charrière Caillot"	160 700,00	81 082,00	79 618,00
9	CHAMPEAU EN MORVAN	EP/1517/A	EP	Rénovation EP (2ème tranche)	51 278,80	19 883,64	31 403,56
5	CHAUME ET COURCHAMP	EP/1625/C	EP	Rénovation des luminaires vétustes T2	4 912,65	2 456,32	2 458,01
2	ECHEVRONNE	ER/433/E	ER/EP	Dissimulation petite Rue, rue des Perrières, Chemin de Bouzereau et rue de la gare	63 902,00	36 973,00	26 929,00
6	ETAULES	ER/415/C	ER/EP	Enfouissement rue d'Hauteville	38 500,00	22 050,00	16 450,00
1	FOISSY	EP/1624/A	EP	Remplacement support bois B4 suite à vétusté	1 547,66	773,83	773,83
8	FORLEANS	ER/493/B	ER/EP	Rénovation des luminaires vétustes (2ème tranche)	112 000,00	57 780,00	54 220,00
9	LA ROCHE EN BRENIL	EP/1525/A	EP	Rénovation EP hameaux de CHENESAINT haut et bas et LAVERNOIS	47 450,59	18 735,18	28 725,73
1	LACANCHE	EP/1350/A	EP	Rénovation luminaires sur supports béton issus de la cde F "Hameau de Serve"	17 305,14	8 422,06	8 889,32
7	LARREY	ER/367/B	ER/EP	dissimulation rue du Chateau	64 500,00	25 779,00	38 721,00
6	MESSIGNY ET VANTOUX	CS/044/C	EP	Remplacement des sources SHP par des sources LEDS	5 849,94	4 392,35	1 457,59
1	MONTHELIE	TB/540/A	TB	Extension BT pour viabilisation parcelle communale "route de Nantoux"	11 950,00	9 450,00	2 500,00
7	NOIRON SUR SEINE	EP/1465/B	EP	rénovation EP	18 523,26	8 909,30	9 619,72
5	ORGEUX	EP/1599/C	EP	Rénovation des luminaires vétustes T1	27 134,34	12 354,94	14 787,32
5	PICHANGES	EP/1614/C	EP	Rénovation des luminaires vétustes (2ème tranche)	17 197,44	8 378,97	8 822,31
6	PRALON	TB/481/C	TB	Extension électrique rue du Moulin (parcelle A863)	9 714,96	6 476,64	3 238,32
6	REMILLY EN MONTAGNE	EP/1395/C	EP	Rénovation des luminaires vétustes	22 448,38	10 479,35	11 974,07
5	RUFFEY LES ECHIREY	EP/1623/C	EP	Remplacement supports bois D-069-D-072 et D-075 suite à vétusté	6 858,34	3 429,17	3 429,17
5	SAINT JULIEN	EP/1468/C	EP	Rénovation des installations vétustes (coffrets I et H)	31 588,64	13 976,59	17 619,25
1	SAINT PRIX LES ARNAY	EP/1614/A	EP	Rénovation des luminaires (2ème tranche)	23 387,69	10 855,08	12 537,65
6	SAINTE MARIE SUR OUCHE	EP/1493/C	EP	Rénovation des luminaires vétustes (Tranche 1)	28 306,14	12 822,46	15 490,88
6	SAVIGNY LE SEC	EP/1541/C	EP	Rénovation des luminaires vétustes (1ère tranche)	22 208,75	10 383,50	11 829,81
11	TICHEY	EP/1480/D	EP	Rénovation des luminaires vétustes sur coffrets de commande A et B	21 785,44	10 214,18	11 579,66
8	TOUILLON	EP/1507/B	EP	rénovation EP Cdes C et D (1ère tranche)	30 491,24	13 647,37	16 853,47
4	VARANGES	EP/1468/D	EP	Rénovation luminaires vétustes aux lotissements Les Blé d'Or et du Moulin	5 392,81	2 696,40	2 698,57
2	VOUGEOT	TB/459/E	TB	Extension BT pour l'alimentation de caméra chemin des hautes rives	19 388,20	12 925,47	6 462,73

AR-Préfecture de Dijon

021-200049922-20260915-4-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 15-09-2026

Publication le : 16-09-2026

Structuration d'une filière territoriale de réemploi des équipements d'éclairage public

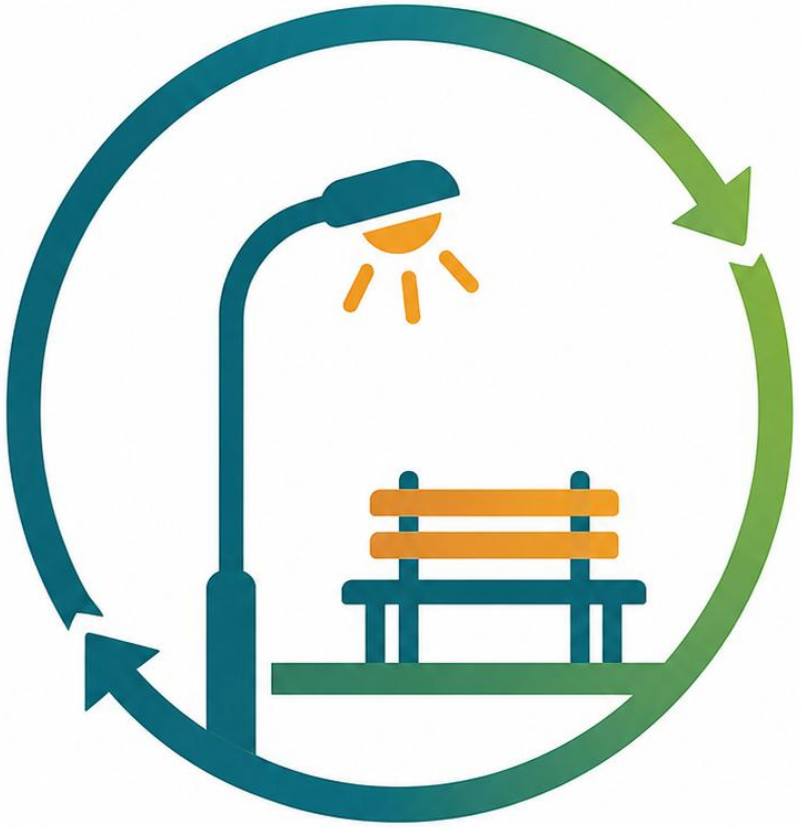

Démarche portée par le consortium RECIT

(Réseau d'échange pour la circularité et l'interconnexion territoriale)

SIGERLy

CITEOS

SERPOLLET
SERFIM ÉNERGIE SOLUTIONS

RAGNI
GROUPE RAGNI

EIFFAGE
ÉNERGIE SYSTÈMES



3- Un dispositif opérationnel

Une cartographie du gisement

150

mâts d'éclairage public identifiés comme réemployables

Une cartographie exhaustive du gisement potentiellement réemployable a été menée sur le territoire du SIGERLy.

Elle constitue une base concrète et quantifiée pour engager les premières opérations de dépose, de qualification et de redistribution des équipements.



3- Un dispositif opérationnel

Trois chantiers pilotes portés par les intégrateurs

Charbonnières-les-Bains

porté par

EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES

Cailloux-sur-Fontaines

porté par

SERPOLLET
SERFIM ÉNERGIE SOLUTIONS

Craponne

porté par

CITEOS

🎯 ***Objectif : remise en état des mâts sélectionnés du gisement et redistribution des équipements après reconditionnement.***



3- Un dispositif opérationnel

Protocole de dépose préservante

Chantier pilote Fontaines-sur-Saône

Un chantier de dépose engagé en 2026 vise le remplacement de mâts existants, avec un objectif spécifique : définir et tester un protocole de dépose préservante.

Condition technique indispensable pour garantir la réemployabilité effective des équipements déposés.



3- Un dispositif opérationnel

Sécurisation juridique

Certification & norme EN40

Le consortium travaille, en lien avec le CICTM, à la construction d'un processus de certification permettant d'assurer un protocole de réemploi assurable.

Objectif : garantir le respect de la norme EN40 relative aux mâts d'éclairage, condition de crédibilité technique et assurantielle de la filière.

3- Un dispositif opérationnel

MATEUS

Mâts et Équipements Urbains de Seconde vie

La plateforme numérique d'intermédiation en cours de finalisation

Conçue comme une véritable bourse d'échange entre donneurs et preneurs d'équipements, développée par le CEREMA.

MATEUS
MÂTS ET ÉQUIPEMENTS URBAINS DE SECONDE VIE

Juillet 2026

Livraison du prototype fonctionnel par le CEREMA

Été 2026

Test opérationnel de la plateforme au sein du territoire du SIGERLy

Jusqu'à fin 2026

Test opérationnel de la plateforme par des partenaires extérieurs

4- Structuration nationale

Une mobilisation active

Webinaires et groupes de travail dédiés, structurés autour de trois axes :

- Aspect juridique
- Aspect politique et économique
- Aspect assurantiel et de certification

Vers un « prototype 2 »

Entre l'automne 2026 et début 2027, 3 à 4 maîtres d'ouvrage supplémentaires seront sélectionnés pour dupliquer le modèle expérimenté par le SIGERLy.

Objectif : poser les bases d'une filière nationale autoportante.



5- Impact

Bénéfices attendus pour le territoire

Politiques

- Autonomie territoriale renforcée
- Moindre dépendance aux approvisionnements neufs
- Valorisation de l'innovation publique

Économiques

- Économies d'investissement
- Nouvelles activités locales
- Créations d'emplois (ESS)

Environnementaux

- Moins de déchets et d'émissions de GES
- Moindre pression sur ressources primaires
- Contribution au Plan Climat-Air-Énergie

Calendrier prévisionnel

Été 2026	Livraison du prototype MATEUS par le CEREMA (16 juillet) et lancement des tests au SIGERLy
Été – automne 2026	Réalisation des trois chantiers pilotes de réemploi
Été – automne 2026	Expérimentation du protocole de dépose préservante (Fontaines-sur-Saône)
2026	Poursuite des travaux de certification (CICTM, norme EN40) et des groupes de travail FNCCR/SERCE
Automne 2026	Sélection de 3 à 4 maîtres d'ouvrage supplémentaires pour le prototype 2
Automne 2026 – début 2027	Déploiement du prototype 2 sur les nouveaux territoires pilotes
Début 2027	Consolidation des retours d'expérience en vue d'une filière nationale autoportante